MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

BOUVINES

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Dans votre commune, le tri des déchets évolue pour harmoniser nos pratiques de tri au sein de la Métropole mais aussi avec celles en vigueur dans le reste de la France.

Dès janvier 2023 et de manière progressive, les bouteilles et bocaux en verre devront être déposés dans des Points d'Apport Volontaire (PAV) qui seront installés à proximité de votre habitation. Les bacs (poubelles) pour les emballages ménagers et les papiers seront désormais équipés d'un couvercle jaune.

En 2024, les nouvelles consignes de tri concernant l'ensemble des emballages et des papiers évoluent : les pots de yaourt, les barquettes en plastique, les emballages en polyéthylène et les films alimentaires seront collectés dans le bac à couvercle jaune. Ils seront ensuite triés pour être mieux recyclés.

Pour vous aider à vous familiariser avec cette nouvelle pratique, une campagne d'information sera prochainement effectuée. Vous trouverez d'ores et déjà de premières explications dans la Foire Aux Questions (FAQ) ci-jointe et sur le site Internet de la MEL (lillemetropole.fr/dechets).

Veuillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

Les changements sont les suivants

→ Dès janvier 2023, La MEL va déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans votre commune. Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès la mise en place de ceux-ci.



→ Dès janvier 2023, la poubelle pour les emballages ménagers sera un bac (ou poubelle) avec un couvercle jaune et si celle-ci est dotée d'une paroi, elle se verra retirée.



→ 1er trimestre 2024, tous les emballages plastiques (y compris pots de yaourts, films d'emballages des packs d'eau, barquettes alimentaires, etc.) devront être triés avec les autres emballages en métal, en carton et les papiers. C'est ce que la réglementation appelle le passage en extension des consignes de tri (ou ECT). Cela permet de recycler davantage et de limiter la quantité d'ordures ménagères qui ne peuvent être recyclées.









COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

FAQ des changements à venir pour les habitants de Bouvines

Qu'est-ce qui change pour la collecte de mes emballages?

DÈS JANVIER 2023

→ Les bacs destinés aux emballages et papiers feront l'objet d'un changement de couvercle (qui deviendra jaune), ou d'une livraison d'un nouveau bac si celui-ci est cassé. De nouvelles étiquettes indiquant les consignes de tri seront mises en place. Si votre bac est doté d'une paroi centrale, celleci sera retirée pour répondre à l'harmonisation nationale des consignes de tri.



Pour le bon déroulement de ces opérations, il est nécessaire de laisser votre bac à l'endroit habituel de collecte sur le domaine public à compter de janvier 2023. En attendant vous pouvez continuer à utiliser vos bacs.

- → La collecte de vos encombrants sur rendez-vous continue, en complément de l'accès aux déchèteries de la MEL. Vous retrouverez les déchets acceptés et les modalités de prise de rendez-vous sur le site Internet de la MEL.
- → Pour vous aider à mieux trier, un mémo tri est également disponible et indique dans quel contenant déposer chaque type de déchets. À retrouver sur le site internet de la Métropole.



→ Où vais-je pouvoir jeter mes emballages en verre ?

Le mode de collecte va évoluer, avec le déploiement de PAV (points d'apport volontaire) pour les emballages en verre : pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre. Ils devront y être déposés dès la mise en place de ceux-ci.

→ Bac à couvercle vert pour les biodéchets. Progressivement, les bacs destinés aux biodéchets feront l'objet d'un changement de couvercle (qui deviendra brun).



→ Bac à couvercle gris pour les ordures ménagères. Pas de changement pour ces bacs.



CONCRÈTEMENT, VOICI LES NOUVEAUX RÉFLEXES À ADOPTER

- → Mes emballages en verre sont à déposer dans le Point d'Apport Volontaire.
- → Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- → Mes emballages en métal, en plastique, en carton et mes papiers sont à déposer, sans sac, dans mon bac à couvercle jaune.



